



## Décision de radiodiffusion CRTC 2015-457

Version PDF

Ottawa, le 6 octobre 2015

**Fight Media Inc.**  
L'ensemble du Canada

*Demande 2015-1058-7, reçue le 2 septembre 2015*

### **Le Réseau des Combats – Révocation de licence**

1. Fight Media Inc. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement au service national de catégorie B spécialisé de langue française Le Réseau des Combats.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Fight Media Inc. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général